

La mine d'or de **Nampala S.A** est une mine à ciel ouvert située au sud-est du Mali en Afrique de l'ouest qui utilise les techniques conventionnelles minières de surface et un procédé de récupération d'or connu sous le nom de carbone en lixiviation.

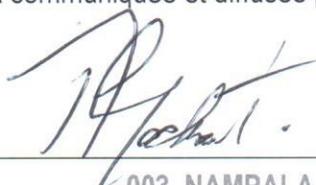
A travers un processus d'évaluation des aspects environnementaux, la mine de Nampala s'engage à déterminer les aspects liés à ses activités, produits et services parmi lesquels ceux liés aux conditions géotechniques, à l'utilisation des engins de terrassement, à la manipulation des produits chimiques, à la poussière et aux autres ambiances physiques. La Direction usera de tout son leadership pour protéger l'environnement et prévenir les pollutions à travers l'établissement, la mise en œuvre et l'amélioration continue du système de management environnemental. Tous les départements de la mine s'engagent à se fixer des objectifs afin de réduire continuellement les aspects environnementaux ainsi que les impacts associés à un niveau acceptable.

Objectifs de la Politique

Afin d'atteindre les objectifs de cette politique, la mine de Nampala prend l'engagement:

- **De respecter** toutes les lois, règlements et exigences en la matière afin de conduire ses activités de telle sorte que, les valeurs économiques, sociales et environnementales soient prises en considération.
- **De développer et mettre en œuvre** un système de management environnemental selon les exigences **d'ISO 14001** et promouvoir une culture environnementale afin de protéger l'environnement et prévenir toute pollution.
- **De réduire et d'optimiser** l'utilisation des énergies et ressources naturelles en s'assurant de la réduction et de l'élimination de toutes les sources de pollution liées aux hydrocarbures.
- **De gérer** au mieux ses déchets, à travers notamment le tri, le confinement et le recyclage.
- **De n'avoir recours** qu'à des entreprises sous-traitantes qui auront notamment été sélectionnées au regard de leur niveau de management Environnemental.
- **De ne pas faire appel** à un volume de ressources temporaires externes excédent ses capacités d'encadrement.
- De communiquer et consulter avec les parties affectées et intéressées les aspects environnementaux relatifs à ses activités.
- **D'animer, de faire vivre** cette politique et de favoriser la communication interne et externe dont notamment les remontées d'informations du terrain en matière d'environnement.
- **D'allouer les moyens** et ressources nécessaires pour mettre en œuvre cette politique en s'assurant que les ressources financières sont disponibles afin de pouvoir faire face à ses travaux de réhabilitation progressive et à ses obligations environnementales.
- **Pour répondre** à ces engagements, Nampala SA fixe annuellement des objectifs spécifiques, définis lors de la revue de Direction.
- **Chaque salarié** de Nampala, par ses actes quotidiens et par son professionnalisme, est un acteur essentiel de cette politique.
- Cette politique sera communiquée et diffusée partout dans la mine de Nampala.

Le Directeur de la Mine
Mine d'Or de Nampala



Date :

15 février 2019

003_NAMPALA_POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Document:

Préparée par

Moussa-Y COULIBALY

Date d'édition: 14 Février 2019

Date d'impression

24 Février 2019

Version No:

03

Approuvée par:

Robert GODBOUT

Date de révision:

01 JAN 2020

Page No:

Page 1 de 1